

RCS : LYON

Code greffe : 6901

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LYON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2013 B 06303

Numéro SIREN : 798 873 303

Nom ou dénomination : A.R. SERVICE

Ce dépôt a été enregistré le 01/03/2024 sous le numéro de dépôt B2024/010949

Bilan Actif

Etat exprimé en euros

		31/12/2022			31/12/2021
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
Capital souscrit non appelé (I)					
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions brevets droits similaires				
	Fonds commercial (1)	9 000		9 000	9 000
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains		42 700	(42 700)	(31 355)
	Constructions				
	Installations techniques, mat. et outillage indus.	6 657		6 657	6 657
	Autres immobilisations corporelles	323 708	157 721	165 987	170 168
	Immobilisations en cours				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations évaluées selon mise en équival.				
	Autres participations	100		100	
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Autres immobilisations financières	445		445	445
TOTAL (II)		339 910	200 420	139 490	154 915
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises	5 589		5 589	4 950
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
	CREANCES (3)				
	Créances clients et comptes rattachés	59 854		59 854	33 475
	Autres créances	66 718		66 718	15 261
COMPTES DE REGULARISATION	Capital souscrit appelé, non versé				
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	20		20	20
	DISPONIBILITES	65 498		65 498	59 238
	Charges constatées d'avance				
TOTAL (III)		197 679		197 679	112 944
COMPTES DE REGULARISATION	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
	Primes de remboursement des obligations (V)				
	Ecart de conversion actif (VI)				
TOTAL ACTIF (I à VI)		537 589	200 420	337 169	267 859

(1) dont droit au bail

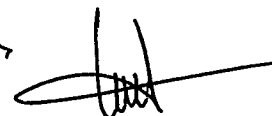
(2) dont immobilisations financières à moins d'un an

445

445

(3) dont créances à plus d'un an

« certifié conforme à l'original »



Bilan Passif

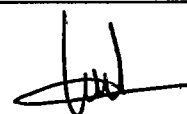
Etat exprimé en euros

31/12/2022

31/12/2021

Capitaux Propres	Capital social ou individuel Primes d'émission, de fusion, d'apport ... Ecart de réévaluation	1 000	1 000
	RESERVES		
	Réserve légale	9 861	9 861
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves	118 137	83 747
	Report à nouveau		
	Résultat de l'exercice	45 727	34 391
	Subventions d'investissement Provisions réglementées		
	Total des capitaux propres	174 726	128 998
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs Avances conditionnées		
	Total des autres fonds propres		
Provisions	Provisions pour risques Provisions pour charges		
	Total des provisions		
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)	93 604	76 864
	Emprunts et dettes financières divers (3)	170	1 218
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	16 792	54 242
	Dettes fiscales et sociales	50 585	6 466
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	1 292	72
	Produits constatés d'avance (1)		
	Total des dettes	162 443	138 861
	Ecart de conversion passif		
	TOTAL PASSIF	337 169	267 859
	Résultat de l'exercice exprimé en centimes	45 727,37	34 390,92
	(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	162 443	138 861
	(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		
	(3) Dont emprunts participatifs		

« certifié conforme à l'original »



Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **337 169 euros**.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **452 603 euros** et un total **charges** de **406 876 euros**, dégageant ainsi un **résultat** de **45 727 euros**.

L'exercice considéré débute le **01/01/2022** et finit le **31/12/2022**.

Il a une durée de **12** mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

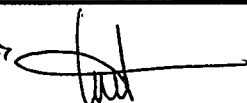
Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

« certifié conforme à l'original » 

«A.R. Service»
Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 1 000 Euros
Siège social : 50 Bis Route de Corbas
69200 VENISSIEUX
798 873 303

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 20 JUIN 2023**

L'an Deux Mille vingt-trois,
Le Vingt Juin,
A 10 heures,

Les associés de la société, société à responsabilité limitée au capital de 1 000 euros, divisé en 100 parts de 10 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, au 50 Bis route de Corbas 69200 VENISSIEUX, sur convocation de la gérance.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents en entrant en séance.

Les associés présents ou représentés possédant ainsi 100 parts, soit la totalité des parts sociales, l'Assemblée Générale Ordinaire est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Monsieur TEBBOUL Raphaël, gérant associé présent et acceptant cette fonction.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de gestion établi par la gérance,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022 et quitus à la gérance,
- Approbation des charges non déductibles,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce, et décision à cet égard,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- la feuille de présence,
- l'inventaire et les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2022,
- le rapport de gestion établi par la gérance,
- le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

R.T. A.T

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président présente et commente les comptes de l'exercice écoulé avant de donner lecture à l'Assemblée du rapport de gestion et du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce, établi par la gérance.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés le 31 décembre 2022, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

Elle prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non admises dans les charges déductibles au regard de l'article 39-4 du Code général des impôts.

En conséquence, elle donne à la gérance quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le résultat de l'exercice d'un montant de 45 727 euros de la manière suivante :

- Gain de l'exercice	45 727 euros
- Autres réserves	- 45 727 euros

- Le solde	0 euros

Après affectation, les capitaux propres sont de 174 726 € soit supérieur au capital.

En application de l'article 243 bis du Code général des impôts, il est rappelé qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L.223-19 du Code de commerce et statuant sur ce rapport, approuve successivement chacune des dites conventions.

R.T. A.T

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

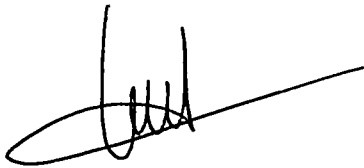
L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

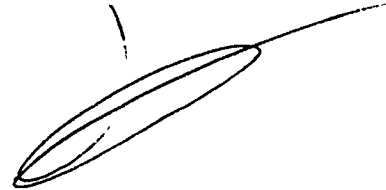
L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par les associés.

Monsieur TEBBOUL Raphaël

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'R' followed by several loops and a long horizontal stroke extending to the right.

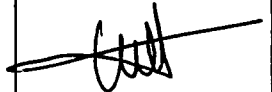
Madame TEBBOUL Audrey

A handwritten signature in black ink, featuring a large, elongated oval shape with a small vertical stroke at the top and a long horizontal stroke extending to the right.

RT. A.T.

«A.R. Service»
Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 1 000 Euros
Siège social : 50 Bis Route de Corbas
69200 VENISSIEUX
798 873 303

FEUILLE DE PRESENCE
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 20 Juin 2023

Nom, Prénom des associés	NOMBRE DE PARTS	Nombre de voix	Nom, Prénom, Mandataires	Signature
Monsieur TEBBOUL Raphaël	50	50		
Madame TEBBOUL Audrey	50	50		
TOTAUX	100	100		

La feuille de présence faisant apparaître que les associés titulaires de 100 parts sociales auxquelles sont attachées 100 voix, est représenté, a été arrêtée et certifiée exacte par le président de séance.

Monsieur TEBBOUL Raphaël
Le Président de séance



R.T.

A.T.